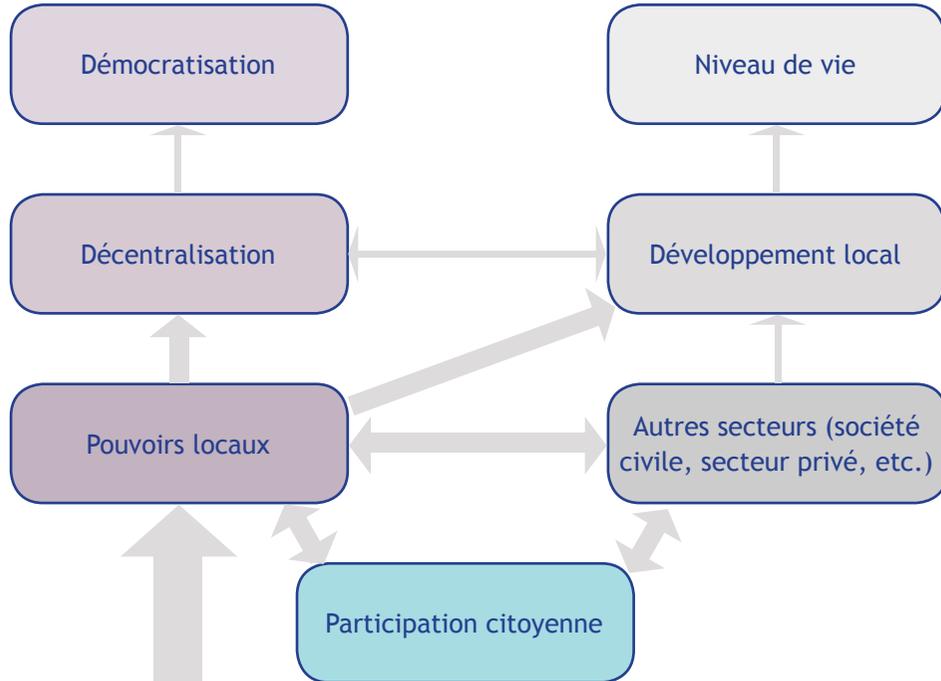


Des changements locaux qui impactent le pays durablement



Coopération internationale communale

Participation citoyenne

Coopération internationale communale

Doté d'un budget prévisionnel de 13.500.000 € pour la période 2017-2021, le programme envisage la lutte contre la pauvreté sous l'angle spécifique du renforcement de l'institution communale du Sud. Une des composantes du phénomène complexe que représente la pauvreté est en effet un accès inadéquat de la population à la citoyenneté, et donc aussi à la plupart des biens et services publics, et plus particulièrement de proximité.



La coopération internationale de commune à commune

2017-2021

Comme en Belgique, le renforcement des institutions locales africaines repose sur **trois piliers indissociables**:

- une bonne gouvernance politique,
- une administration efficace,
- une participation des citoyens dans le processus décisionnel.

Une vision judicieuse de la coopération décentralisée: contribuer au renforcement des capacités des institutions locales africaines à prendre en charge leur propre développement.

Objectifs de développement durable poursuivis par le programme

- Groupes cibles:
- les **élus locaux et agents des services communaux**
- mais aussi
- les partenaires locaux des communes
 - les **autorités de tutelle**, centrales ou déconcentrées.



Depuis 2001, le programme conçu et mis en oeuvre par l'UVCW et Brulocalis/AVCB s'inscrit en cohérence avec:

- la loi belge sur la coopération internationale du 19.3.2013,
- les orientations politiques et stratégiques de la coopération belge, aux niveaux sectoriel, thématique et géographique.



Autonomie et développement en réseau

Une stratégie opérationnelle...

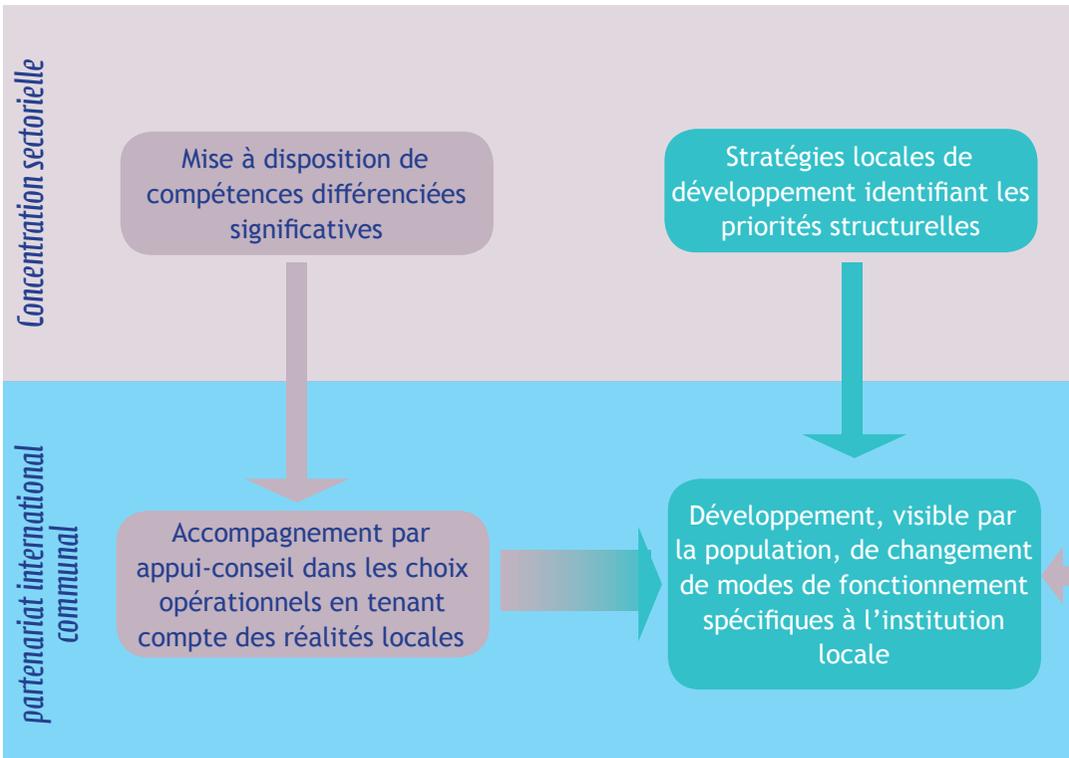
Renforcer les capacités des institutions locales africaines...

- Par le choix d'un **secteur de collaboration partagé** par tous les partenariats de ville à ville actifs sur un même pays, qui aboutit à la définition d'un cadre logique et d'une théorie du changement uniques pour chaque pays.
- Par la mise à disposition, par les communes belges, de **compétences spécifiques propres en réponse à la stratégie de développement local structurel** définie par leurs communes partenaires.
- Par un appui-conseil au **choix de solutions opérationnelles appropriées**, qui tiennent compte de la **réalité locale** des communes africaines (plans de développement locaux) et qui se déploie **de pair à pair** (politiques et administratifs/techniques) dans une logique d'apprentissage, par le «faire» (*learning by doing*).
- Par des **changements** dans les politiques et modes de fonctionnement de l'administration de la commune partenaire qui soient **visibles par la population**.



Apport de la commune belge

Apport de la commune partenaire



... à deux volets

... à prendre en charge leur propre développement

- Par un **travail**:
 - **coordonné à l'échelle des pays partenaires**, impliquant que tous les partenariats pour un pays donné mobilisent ainsi leurs forces autour de résultats communs à atteindre, visibles localement, dans le(s) secteur(s) précis choisi(s), là où les communes belges ont une expertise avérée (partage de leurs «forces» individuelles, leurs moyens, leurs connaissances spécifiques, leurs réseaux, etc. propres, valorisables dans la matière concernée);
 - **en réseau**, afin de développer, aux quatre coins des pays, des **foyers pilotes de compétences nouvelles** et d'encourager via, notamment, les associations de villes et communes existantes, le transfert de bonnes pratiques le plus largement possible à l'échelle nationale et/ou de la sous-région;
- par un véritable **soutien au plaidoyer** des communes partenaires et de leurs associations pour une adaptation des textes légaux et réglementaires, ainsi que des pratiques en vigueur au niveau (supra-)local;
- par un **appui aux processus de décentralisation**, grâce au poids et à la visibilité que les partenariats participant au Programme - plus d'une quarantaine pour la Wallonie et Bruxelles - ont acquis au niveau national.

Apport de la commune belge

Apport de la commune partenaire

